

Lauréat de la Catégorie



Biodiversité

La « Garde régionale marine » finance le recrutement de personnels saisonniers dans les aires marines protégées de la région durant la période estivale.

Le + du projet

Les retours d'expérience de l'été 2023 démontrent l'intérêt du dispositif et son adéquation avec les besoins et les enjeux exprimés par les gestionnaires d'aires marines protégées de la région en termes de surveillance des plans d'eau, de suivi des usages et de sensibilisation des publics en période de forte fréquentation.

La « Garde régionale marine » finance le recrutement de personnels saisonniers dans les aires marines protégées de la région durant la période estivale. Voté en décembre 2023 par la Région, ce dispositif régional s'adresse aux gestionnaires d'Aires marines protégées de Provence-Alpes-Côte d'Azur, sans distinction de nature/statut (Parcs nationaux, régionaux, Natura 2000...). La période d'embauche couvre tout ou partie de la période estivale, dans une limite de huit mois conventionnés pour l'ensemble des agents concernés (ex. : deux agents sur quatre mois, ou quatre sur deux mois...).

Le processus de recrutement des agents saisonniers reste du ressort de la structure gestionnaire employeuse.

Les principales missions affectées aux agents saisonniers doivent être liées à un travail de terrain et sont notamment : la surveillance des plans d'eau (en lien avec le personnel permanent de la structure employeuse), le suivi de fréquentation, la sensibilisation du public...

Une formation d'une journée commune à l'ensemble des agents recrutés en début de saison estivale a été coorganisée avec l'Office français pour la biodiversité, partenaire du dispositif.

Réalisations concrètes

- Pendant l'été 2023, 26 gardes ont été recrutés pour 13 structures gestionnaires d'aires marines protégées (établissements publics, collectivités, associations);
- L'été 2024 devrait voir le nombre de bénéficiaires du financement augmenter (une quinzaine de structures attendues), parallèlement à celui des agents recrutés.

Fiche d'identité du projet

Programme : FEAMPA 2021-2027

Bénéficiaire : 13 structures gestionnaires d'aires marines protégées

Lieu : Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Alpes-Maritimes (06)

Coût total : 279 450 €

Montant du financement européen :
195 615 €

Cofinancement : Région Sud

